



Les Collectifs d'Action

Âmes profondément tournées vers la défense des droits humains, agitées par une cause particulière qui vous empêche littéralement de dormir, animées d'un désir d'agir, mais tourmentées par des contraintes de temps à consacrer à tout cela, nous avons la solution pour vous! Les Collectifs d'action, une nouveauté chez Amnesty internationale Canada francophone.

Plus précisément, il s'agit de la possibilité pour vous de vous impliquer avec Amnesty internationale dans un cadre plus flexible et adapté à vos intérêts.

Donc, si vous voulez vous impliquer avec nous, sans y consacrer beaucoup de temps sur une base régulière, les Collectifs d'action sont pour vous. Ceux-ci consistent en des regroupements de militants motivés qui ont la possibilité de se concentrer sur une thématique particulière. Ils peuvent être éphémères ou être actifs pendant un certain temps, prendre une pause, pour ensuite reprendre ses activités quelques mois plus tard.

Les possibilités d'action avec les Collectifs ? Elles sont immenses! Des initiatives plus conventionnelles telles que les signatures de pétitions et de cartes, mais aussi des actions inédites où votre imagination sera un atout incommensurable, lesquelles vous permettront de mettre en œuvre vos idées les plus innovatrices et dynamiques, demeurant bien sûr dans le cadre d'Amnistie internationale.

Si vous êtes intéressées-s à l'idée de fonder un Collectif d'action, la marche à suivre est très simple. Après nous avoir fait part de votre intérêt, vous devrez réunir un minimum de 4 personnes avec qui vous formerez un Collectif d'action. Une fois ce groupe formé, Charles Perroud, responsable à la vie militante pour AICF, pourra vous fournir des modèles d'actions et bien sûr les informations et ressources qu'il vous faudra pour mener à bien vos actions.

Et la suite? Eh bien franchement, il n'en tient qu'à vous! La fréquence des réunions, la distribution des tâches, le choix de la problématique, etc. tout cela vous appartient; vous avez entière liberté dans ces décisions.

Seule restriction, la personne-ressource de votre groupe devra être un membre d'AICF. Pour le devenir, vous pouvez adhérer par un seul clic sur le site d'AICF. De plus, vous devrez vous assurer de maintenir une communication constante avec la personne en charge au secrétariat d'AICF.

Au très grand plaisir de vous voir entrer dans la grande famille d'AICF !

Contactez Charles Perroud, responsable de la vie militante chez AICF, au 514-766-9766 #229.